

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 avril 2023

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2023\_23****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
15****Nombre de votants :  
17**

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire  
Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

**Absents excusés** : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

**Objet de la délibération : Budget annexe du lotissement des Oliviers de PEILLE Affectation des résultats Exercice 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du comptable public du budget annexe du lotissement des Oliviers de PEILLE.

Il indique que le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement des Oliviers de PEILLE fait apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de 0€ et un résultat d'investissement déficitaire de 393 439,41 €.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats du budget annexe du lotissement des Oliviers :

**AR Prefecture**

006-210600912-20230403-2023\_23-DE  
Reçu le 06/04/2023

-Section d'exploitation

Compte 002 : Résultat reporté ..... 0 €

- En section d'investissement

Compte 001 : Déficit d'investissement reporté ..... 393 439,41 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement des Oliviers pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.